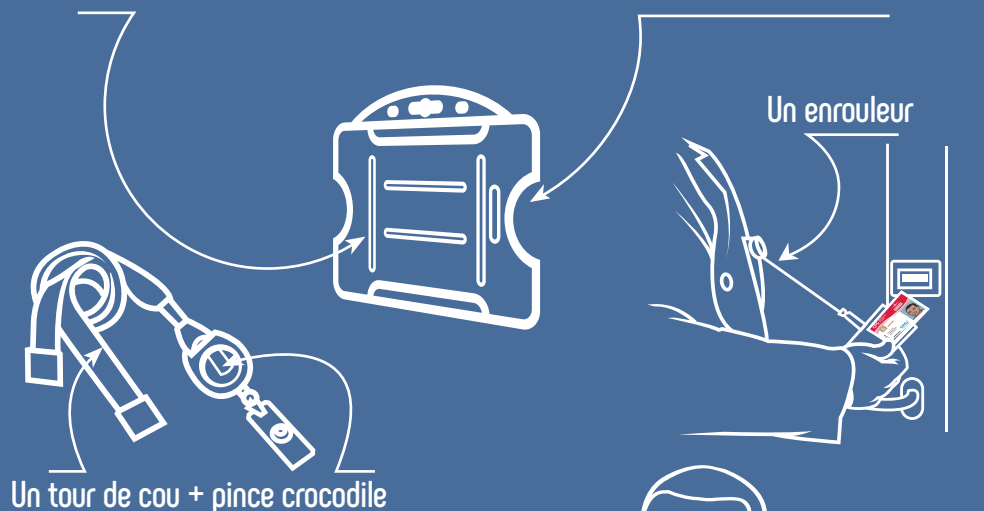


VOTRE SUPPORT

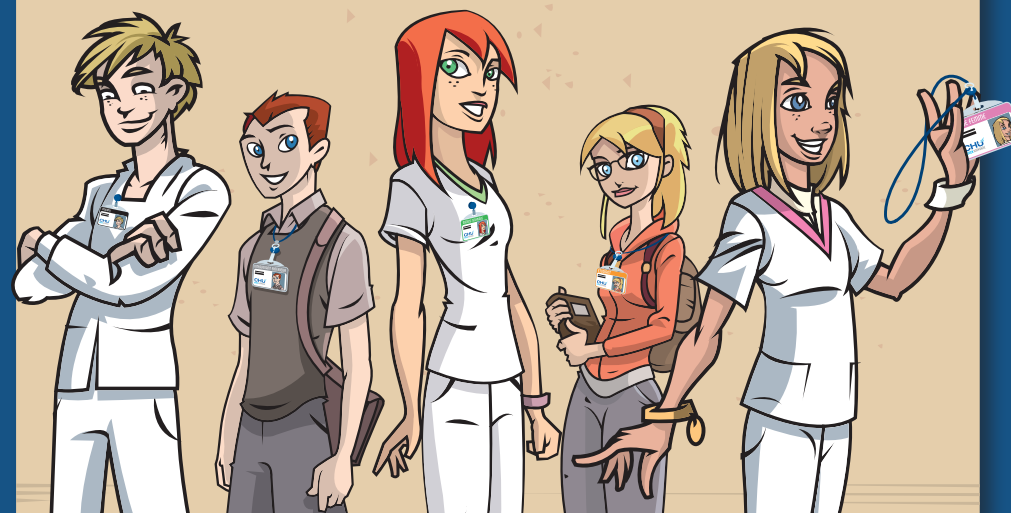
Pour porter votre badge d'identification
et votre carte pro,
un double support vous sera remis



DS-SSE
Direction de la sécurité et des situations sanitaires exceptionnelles

NOUVEAU !

VOTRE BADGE D'IDENTIFICATION & VOTRE CARTE PRO



VOTRE BADGE D'IDENTIFICATION

Vous allez être convoqué(e) au Bureau des cartes pour être pris en photo et obtenir votre badge d'identification.

- > Charles-Nicolle : Bâtiment Gambetta 2 (DRH) - hall
- > Bois-Guillaume : Bâtiment l'Argillère - hall
- > Saint-Julien : Bâtiment administratif - porte C2

Le port de ce badge est obligatoire pour tous.

Il doit permettre aux patients, visiteurs et collègues du CHU de pouvoir vous identifier facilement.

Progressivement, les étiquettes sur les blouses disparaîtront, permettant une gestion simplifiée du linge.



VOTRE CARTE PRO

Votre carte Pro évolue : lors de votre venue au bureau des cartes, une photo y sera intégrée pour renforcer la sécurité.

Cette carte vous permet comme c'est déjà le cas aujourd'hui,

- > de sécuriser vos accès informatiques
- > d'accéder aux parkings du CHU

Et progressivement, cette carte vous offrira d'autres services :

- > Accès sécurisés aux bâtiments (Robec,...)
- > Accès aux distributeurs de vêtements
- > Paiement des repas dans les selfs du CHU
- > Badgeage du temps de travail (pour les secteurs concernés)

IL EN EXISTE 2 TYPES :

La carte **CPS** pour les médecins, kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens.

La carte **CPE** pour tous les autres professionnels du CHU, mais aussi les médecins extérieurs, les étudiants et enseignants, les entreprises extérieures qui travaillent au CHU et dont l'activité nécessite des accès spécifiques.



Pour toute question :
tel : 61 881